

Communiqué de presse

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2020

Libourne – 10 juin 2020 – Fermentalg annonce la mise à disposition du résultat des votes de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 2 juin 2020 à 11h au siège de la Société, sis 4 rue rivière - 33500 Libourne.

Le document est disponible sur le site Internet de la société :
www.fermentalg.com/investisseurs/assemblees-generales/

Les actionnaires ont notamment approuvé la 21^{ème} résolution portant sur la délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions (BSA) au profit des actionnaires de la Société justifiant d'une inscription en compte de titres à la veille de ladite Assemblée générale. Afin de pouvoir le cas échéant et sur décision du Conseil d'administration, mettre en œuvre cette résolution, un droit technique d'attribution de BSA a été inscrit en compte pour chaque actionnaire au 1^{er} juin 2020. La société communiquera, le cas échéant, sur la mise en œuvre de cette résolution.

À propos de Fermentalg :

Expert dans la recherche et l'exploitation bioindustrielle des micro algues, Fermentalg a pour objectif d'offrir des solutions durables et des produits innovants contribuant à l'élaboration de produits sains, naturels et performants. Notre métier : le développement, la production et la commercialisation de solutions durables et d'actifs issus de micro algues à destination de la nutrition, la santé et de l'environnement. Lipides nutritionnels, protéines alternatives et colorants alimentaires naturels composent l'offre présente et future de notre entreprise.

L'action Fermentalg est cotée sur Euronext à Paris (FR0011271600 - FALG).
Plus d'informations : www.fermentalg.com



Contact Journalistes :

ACTUS finance & communication
Alexandra PRISA
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

Contact Investisseurs :

ACTUS finance & communication
Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 78
jfl@actus.fr